

POUR NOTRE ALSH

* REGLEMENT INTERNE

En cas de paiement par chèques-vacances, si ceux-ci ne sont pas en votre possession au moment de l'inscription, ou paiement par votre C.E., nous vous demandons un chèque de caution équivalent au montant global des semaines réservées. Il vous sera rendu en échange du paiement définitif.

* ANNULATION

1. Toute annulation survenant entre la date d'inscription et les deux semaines avant la date effective de la (des) semaine(s) réservée(s) engendrera une retenue de 50 % des sommes engagées à titre de compensation.
2. Toute annulation, survenant moins de deux semaines avant le début de la (des) semaine(s) réservée(s), ne pourra donner lieu à un remboursement.

Pour des aides de financements, renseignez-vous auprès des services sociaux de votre commune (CCAS)

NOS PARTENAIRES :



ALSH *Automne 2022*

INTERCOMMUNAL

Organisé par la MJC de Barembach,
en partenariat avec les communes de
BAREMBACH - SCHIRMECK - LA BROQUE

OUVERT A TOUS !!!

(Association agréée par le ministère de la Jeunesse)

Le Tour de la Terre avec l'Art et la manière !!!



Les Couleurs de l'Automne...

**Du 24 au 28/10/2022 et du
31/10 au 04/11/2022**



MAISON DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
Route de Steinbach,
67130 BAREMBACH
Tél. 03.88.97.86.73
site: mjc-barembach.com

Du 24/10/22 au 04/11/22

Accueil collectif et éducatif de mineurs

Le Centre et ses finalités

Le centre aéré est avant tout un lieu de vacances pour les enfants à partir de 6 ans révolus jusqu'à 16 ans révolus. Ils y viennent pour s'amuser, se faire plaisir, s'évader et se détendre. Venir au centre ne doit pas représenter pour eux une contrainte.

Ils leur sera laissé la possibilité de choisir leur activité parmi celles proposées par les animateurs (activités de plein air, sportives, culturelles, mini-séjour...).

Ils découvriront le milieu qui nous entoure, notre Vallée est si riche en découvertes qu'il serait dommage de s'en priver !

ATTENTION ! Places limitées (30 enfants, 10 ados), il faut donc s'inscrire très rapidement !!!

Les horaires 6-16 ans

- ✓ Accueil - café : 7h 45 à 9h 00
- ✓ Pause déjeuner : entre 11h 45 et 13h 45
- ✓ Fin de journée : 17h 45

6 à 16
ans

Les repas

Ils seront pris dans une salle adaptée et fournis par un traiteur.

L'inscription aux repas, tout comme aux animations se fera uniquement à la semaine.

Des repas exceptionnels ne seront possibles qu'en cas de contraintes liées à notre programme d'activités

Les organisateurs

Les organisateurs sont principalement les communes de BAREMBACH, LA BROQUE et de SCHIRMECK avec le soutien de la Communauté des Communes Haute Bruche, épaulées par l'expérience associative de la Maison des Jeunes et de la Culture de BAREMBACH.

Cependant, l'accès à cet accueil n'est pas réservé aux enfants de ces communes.

Renseignements auprès des animateurs :

Téléphone MJC : 03.88.97.86.73

Email : section.jeunes.mjc67@gmail.com

Facebook : Secteur jeunes MJC Barembach

Site internet : www.mjc-barembach.com

MJC de Barembach - route de Steinbach

67130 Barembach

Rappel : INSCRIPTIONS 01/10/2022 et 08/10/2022

Comment s'inscrire ?

Samedis 1er et 8 octobre 2022 de 10h à 12h et de 14h à 16h

A la Maison des Loisirs de Barembach, Route de Steinbach 67130 Barembach
Nombre de places limité – Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée

2 tarifs: Revenu net annuel familial imposable < 30000 euros (tarif A)
(oblig. CAF) Revenu net annuel familial imposable > 30000 euros (tarif B)

INSCRIPTIONS ENFANTS 6/11 ANS (nés après 2011):

Forfait semaine repas : 40 € (A) ou 45 € (B) / semaine / enfant *

Temps d'animation : 40 € (A) ou 45 € (B) / semaine / enfant

(animation + goûter de 16 h)

(Tarif dégressif suivant le nombre d'enfants dans une même famille)

INSCRIPTIONS ADOS 12/16 ANS (nés entre 2007 et 2011) :

Forfait animation et repas : 90 € (A) ou 100 € (B) / semaine / ado (repas obligatoires)

(Le tarif dégressif ne s'applique pas sur le forfait ado sauf si 2 ados même famille)

**Règlement et dossier complet obligatoires pour
valider l'inscription !**

Paiement par chèque ou ANCV vivement souhaité...

En cas de jour férié, seul le repas du jour ne sera pas facturé

Munissez -vous obligatoirement de votre :

- ✓ N° de CAF ou MSA
- ✓ N° d'assurance de responsabilité civile (couverture hors temps scolaire)
- ✓ Carnet de santé et de vaccination (ou photocopie)
- ✓ Copie du Dernier avis d'imposition du foyer (sans ce document, application du tarif B)

Les organisateurs prendront en compte l'inscription de votre enfant, uniquement lorsque **seront établis**

- ✓ La fiche sanitaire
- ✓ la fiche d'inscription
- ✓ le règlement